

RAPPEL

OBLIGATIONS D'ENGAGEMENT D'EQUIPES saison 2021

Article 8 bis

OUTRE L'EQUIPE PREMIERE OBLIGATOIRE, LES CLUBS SONT TENUS D'ENGAGER UNE EQUIPE MINIMUM DANS LES CATEGORIES SUIVANTES :

REGIONAL 1 :

1 équipe U20 (se composant de joueurs nés en 2001, 2002 et 2003 et des joueurs nés en 2004 surclassés, l'équipe pouvant être complétée par 4 joueurs nés après 1985, cela excluant donc forcément la participation de joueurs de catégorie Senior-Vétéran),

- 1 équipe U17,
- 1 équipe U15,
- 1 équipe U14,
- 1 équipe U13,
- 1 équipe U11,
- 1 équipe U9,
- 1 équipe U7.

Les clubs de Régional1 doivent OBLIGATOIREMENT organiser un plateau dans chaque catégorie U7, U9, U11 et U13 et participer aux autres plateaux organisés par des clubs de R1 ou par la ligue sous-peine d'amendes et autres sanctions prévues à l'article 8 Ter des RGX Lrf 2021.

REGIONAL 2 :

- 1 Equipe U21 obligatoire, composée de joueurs nés en 2000, 2001, 2002, 2003 et de joueurs nés en 2004 surclassés, pouvant être complétée par 4 joueurs nés AVANT 2000, l'effectif sur la feuille d'arbitrage devant être composé au maximum de 50% de joueurs SENIORS / SENIORS VETERANS

Soit :

1 Equipe U17 OBLIGATOIRE avec des joueurs nés en : 2004 et 2005 avec possibilité d'utiliser 2 joueurs nés en 2006 disposant d'un Surclassement médical délivré par le Médecin Fédéral de la Ligue

Soit :

1 Equipe U15 OBLIGATOIRE avec des joueurs nés en : 2006 et 2007 avec possibilité d'utiliser 2 joueurs nés en 2008 disposant d'un Surclassement médical délivré par le Médecin Fédéral de la Ligue au choix par rapport aux U17

- 1 Equipe U13 OBLIGATOIRE avec des licenciés nés en 2008, 2009 avec possibilité d'utiliser 2 joueurs nés de 2010 surclassés médicalement sur autorisation du Médecin Fédéral de la Ligue

- 1 Equipe U11 OBLIGATOIRE de joueurs nés en 2010, 2011 avec possibilité d'utiliser 2 joueurs nés en 2012 surclassés médicalement sur autorisant par le Médecin Fédéral de la Ligue.

Toute autre section (U9, U7 et Equipe RESERVE reste FACULTATIVE pour les clubs Régionale 2 cette en 2021.

Toutefois les clubs de R2 peuvent, s'ils le souhaitent engager une Equipe Réserve Promo R2 sans limitation d'âge (de 18 ans à Seniors Vétéran) et qui pourrait participer à un championnat avec les équipes Réserves de Promo R1 qui se seraient engagées.

REGIONAL 3 :

- 1 Equipe U11 obligatoire,
- 1 Equipe U13 obligatoire,
- 1 Equipe U15 **ou** 1 Equipe U17 OBLIGATOIRE au choix entre les deux sections.

Toutefois un championnat entre des équipes réserves, dont l'engagement reste FACULTATIF pour les clubs de R3, ne sera possible que si le nombre d'équipes engagées le permet.

Les clubs de R3 doivent participer aux plateaux et rassemblement des catégories U11 et U13 organisés soit par la Ligue elle-même, ou les clubs de R1 de la zone proche des clubs de R3 ou les clubs référents qui organisent ces plateaux dans leur zone géographique et signalés par la Régionale des Jeunes de la Ligue.

La non-participation des équipes de R3 peut entraîner des amendes et autres sanctions prévues à l'Art. 200 RGX FFF saison 2020/2021.

FEMININES :

Les clubs de Régional Féminines, outre l'équipe première adulte, doivent engager une équipe U16F obligatoirement avant le 15 février de la saison.

L'engagement d'une équipe U16F est facultatif pour la Départemental Féminines mais une fois engagée l'équipe U16F en Départemental Féminines devient obligatoire.

Incitation au développement à la pratique féminine *en clubs Football Ligue ou clubs Féminine :*

Tout club affilié ayant une Ecole de Football Féminine labellisée « Or » de la FFF à la possibilité d'obtenir 1 joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe première masculine ou féminine pendant deux saisons consécutives.